RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

ANNÉE 2025



Ville de Rouyn-Noranda

Le rapport suivant présente les mesures inscrites au plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Rouyn-Noranda. Le tableau montre l'état d'avancement des moyens proposés pour l'atteinte des objectifs associés à chaque mesure.

La Ville de Rouyn-Noranda est l'entité responsable de la mise en place de chacune des mesures.

ORIENTATION 1 : GUIDER LES GÉNÉRATEURS

Mesure 1.1 Poursuivre les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite poursuivre ses efforts de sensibilisation.	Diffusion de l'information concernant la bonne gestion des matières résiduelles par différents médias tout au long de l'année.	En continu			✓	Un plan de communication a été établie et différents messages ont été élaborés portant sur différentes thématiques en GMR.
	Mise à jour de l'information relative à la gestion des matières résiduelles sur le site Internet de la Ville et révision de la présentation pour en faciliter la lecture et en simplifier la compréhension (consignes, liste des matières, etc.).	En continu			✓	Mise à niveau des informations diffusées.
	Promouvoir la bonne gestion des matières résiduelles auprès de la clientèle jeunesse par le biais d'ateliers et de visites en milieu scolaire.	En continu			✓	Chaque année, une tournée des écoles primaires est organisée. L'activité s'adresse aux élèves de 5e année. En 2025, l'activité s'est tenue à l'automne.
	Élaborer et diffuser une trousse pédagogique à l'intention des écoles.	En continu	✓			
	Maintenir la Patrouille verte pour réaliser des inspections de bacs roulants et faire de la sensibilisation sur le tri des matières recyclables et organiques.	En continu	✓			La Ville a procédé à une analyse des meilleures pratiques visant à assurer la pérennité de la Patrouille verte et à soutenir une relance renforcée en 2026
	Créer des partenariats avec les organismes communautaires pour rejoindre certains publics spécifiques.	En continu	✓			
	Communiquer les objectifs à atteindre et la progression de la performance en gestion des matières résiduelles sur le site Internet de la Ville.	En continu			✓	Une fiche d'information a été réalisée et diffusé sur le site Internet de la Ville.

	Transmettre des informations concernant la gestion environnementale des résidus de CRD lors de la remise d'un permis municipal.	En continu	✓			

Mesure 1.2 Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Afin d'améliorer la performance du secteur ICI, la Ville souhaite d'abord connaître les quantités et les types de matières générées par les ICI puis accompagner ceux-ci dans une meilleure gestion des matières résiduelles.	Dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI en réalisant des audits auprès des ICI selon certains secteurs d'activité en vue de cibler les actions de sensibilisation.	2025			✓	Une caractérisation du contenu du bac vert auprès de différents secteurs d'ICI (restauration, hôtellerie, commerces de détail bureaux administratifs et milieu universitaire) a été réalisée à l'été et à l'automne 2025.
	Accompagner les ICI dans l'implantation de la collecte des matières organiques.	2026-2028				
	Soutenir les ICI (gros générateurs) dans l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles.	2026-2028				
	Soutenir techniquement et financièrement les services d'accompagnement personnalisé en gestion des matières résiduelles.	2026-2028				
	Élaborer et diffuser un guide de bonne gestion des matières résiduelles à l'intention des ICI.	2026-2028				
	Diffuser auprès des restaurateurs et des supermarchés des conseils de réduction à la source, de réduction du gaspillage alimentaire et des suggestions d'alternatives durables.	2026-2028				
	Communiquer les meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles.	2026-2028				
	Publiciser et récompenser les bonnes pratiques mises en place par les ICI.	2026-2028				

ORIENTATION 2. PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

MESURE 2.1 Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite intensifier ses efforts pour encourager la réduction à la source des matières organiques qui peuvent être gérées sur place par les citoyens.	Adopter un règlement sur l'herbicyclage et faire la promotion de cette pratique.	2025 et en continu		✓		La diffusion d'information sur l'herbicyclage et le feuillicyclage se poursuit sur le site Internet de la Ville
	Sensibiliser les citoyens au gaspillage alimentaire et les encourager à modifier leurs comportements par la diffusion d'outils de sensibilisation de la campagne *J'aime manger, pas gaspiller* de RECYC-QUÉBEC.	En continu			✓	Un message radio est diffusée annuellement à l'automne. Des publications Facebook ont également été réalisées durant l'automne et la période des Fêtes. De l'information sur le gaspillage alimentaire est également présent sur le site Internet de la Ville.
	Promouvoir les dons de denrées alimentaires par les ICI aux banques alimentaires.	2029-2030				
	Soutenir les projets communautaires de réduction à la source des matières organiques (ex. : cuisine collective, frigo communautaire, compostage communautaire, etc.).	2029-2030				
	Évaluer et mettre en place des mesures de soutien pour les organismes communautaires effectuant des redistributions de denrées alimentaires, notamment par le prêt de ressources matérielles (ex. : locaux), du financement ou des collectes de fonds ainsi que par la diffusion de leurs communications.	2029-2030				

MESURE 2.2 Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Le recyclage des matières, notamment la collecte sélective, ayant largement été mis de l'avant au cours des dernières années, la Ville souhaite maintenant axer la sensibilisation sur la réduction à la source et le réemploi des matières et sur leur importance dans une saine gestion des matières résiduelles.	Offrir au public des conférences et ateliers sur la réduction à la source.	2026-2030				
	Élaborer et diffuser une campagne de communication sur la hiérarchie des 3RV-E.	2026-2030				
	Maintenir le programme de financement pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables.	En continu			✓	En 2025, 78 subventions ont été octroyées pour un montant total de 5810.74 $.
	Promouvoir les dons de biens, l'achat de seconde main et la réparation.	2026-2030				
	Promouvoir les efforts des ICI dans la réduction des produits de plastique à usage unique.	2026-2030				
	Supporter les OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le réemploi, dans leurs activités, ainsi que la création de nouveaux services qui favorisent la réduction des déchets (ex. : collecte à domicile de biens réutilisables, ateliers de réparations, réseau de dons et d'échanges, etc.).	En continu			✓	Une subvention a été accordée à la Ressourcerie Bernard-Hamel.
	Recenser les entreprises de réparation et diffuser l'information sur le site Internet de la Ville.	2026-2030				

MESURE 2.3 Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles						
Description	**Moyens**	**Échéancier**	**État d'avancement**			**Commentaires**
			Non réalisée	**En cours**	**Complétée**	
La Ville souhaite poursuivre et structurer ses efforts dans la réduction des déchets, notamment des plastiques à usage unique, et assurer la récupération et la valorisation des matières générées dans ses bâtiments municipaux.	Élaborer une politique interne en gestion des matières résiduelles et acquisition responsable.	2025-2030		✓		La Ville est en cours d'analyse de différents scénarios pour l'élaboration d'une politique interne en gestion des matières résiduelles, dont la mise en place d'un point de dépôt centralisé des déchets aux bureaux municipaux des travaux publics.
	Tenir des rencontres annuelles ou semestrielles pour faire le suivi de la politique.	2025-2030				
	Suivre des formations en écogestion.	2025-2027				
	Diffuser auprès du public les bonnes pratiques de la Ville en termes de gestion des matières résiduelles et d'acquisition responsable.	2025-2027				
	Obtenir une certification en gestion des matières résiduelles (ex. : ICI on recycle +).	2025-2027				
	Implanter des stations de tri pour les employés.	2025-2027				
	Implanter des stations de remplissage de bouteille d'eau dans tous les bâtiments municipaux.	2024		✓		4 bâtiments municipaux sont présentement desservis par des stations de remplissage de bouteille d'eau.
	Obliger la récupération du bois, des résidus de béton, de briques et d'asphalte dans les contrats municipaux.	2025-2030				
	Interdire l'usage de produits à usage unique lors de la location des salles communautaires par les citoyens ou organismes communautaires (bouteille d'eau, verres, assiettes, ustensiles jetables).	2025-2027				
	Munir les salles communautaires de lave-vaisselles industriels et de vaisselle réutilisable.	2025-2027				

	Assurer une gestion exemplaire et coordonnée des matières résiduelles dangereuses.	2024-2030		✓		Formation sur la gestion des matières dangereuses, application du SIMDUT et du cadenassage.

MESURE 2.4 Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite faire connaître davantage l'économie circulaire.	Documenter les synergies déjà en place (élaborer un questionnaire, réaliser une enquête auprès des ICI, compiler les résultats, diffuser les résultats auprès des collaborateurs).	2027-2030				
	Obtenir une formation ou un accompagnement en économie circulaire.	2027-2030				
	Soutenir financièrement un organisme pour un mandat de coordination.	2027-2030				
	Développer des projets de valorisation des matières issues de l'écocentre, notamment le bois.	2027-2030				
	Recenser les types et les quantités de matières issues des autres écocentres de la région afin d'obtenir un portrait régional des gisements.	2027-2030				
	Participer à l'organisation d'ateliers de maillage.	2027-2030				

ORIENTATION 3. ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES

MESURE 3.1 Bonifier la collecte des matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite bonifier le service offrant une collecte de résidus verts, afin de détourner de l'enfouissement ces résidus qui sont actuellement acceptés en surplus lors de la collecte des ordures ménagères.	Assurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire et pour les ICI assimilables à la collecte municipale.	2024	✓			La soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres « Contrat de gestion des matières résiduelles pour les années 2024 à 2029 » ayant été trop élevée, il a été convenu de maintenir les services actuellement offerts et de ne faire aucun nouvel ajout pour le moment.
	Mettre en place la collecte des résidus verts.	2024			✓	La collecte des résidus verts débutera au printemps 2025 et sera réalisée à tous les ans, au printemps et à l'automne.

MESURE 3.2 Optimiser la gestion des matières résiduelles pour les unités du centre-ville

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite évaluer les options possibles pour desservir adéquatement les unités résidentielles et ICI du secteur, en plus d'implanter la collecte des matières organiques.	Élaborer et évaluer la faisabilité technique et économique de différents scénarios de desserte (fréquence, type de contenants, type de camions), afin d'offrir un service adapté aux particularités et aux besoins des unités résidentielles et ICI du centre-ville.	2024	✓			La soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres « Contrat de gestion des matières résiduelles pour les années 2024 à 2029 » ayant été trop élevée, il a été convenu de maintenir les services actuellement offerts et de ne faire aucun nouvel ajout pour le moment.
	Mettre en place la solution retenue.	2024	✓			

MESURE 3.3 Améliorer l’accès aux équipements de récupération dans les lieux publics

Description	Moyens	Échéancier	État d’avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite maintenant intensifier ses efforts et offrir davantage de services de récupération des matières recyclables aux citoyens et touristes qui profitent des lieux publics et participent aux évènements.						Cette mesure est maintenant de la responsabilité d’Éco Entreprise Québec.

MESURE 3.4 Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre aux points de dépôts ponctuels

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite maintenir ces différents services, mais également en améliorer l'accès en les rendant disponibles aux citoyens ne bénéficiant pas de la collecte municipale. Comme les services d'écocentre et de points de dépôts ponctuels sont grandement utilisés par les citoyens, la Ville souhaite également y améliorer le tri, la valorisation des matières ainsi que la traçabilité des matières reçues.	Assurer l'accès à l'écocentre pour tous les citoyens et petits ICI par la mise en place d'une taxe spécifique et/ou l'implantation d'un système de tarification sur place.	2024-2025	✓			
	Faire la promotion des services d'écocentre, des modalités d'utilisation et des consignes pour planifier une visite à l'écocentre.	En continu			✓	Des messages radios sont diffusés annuellement, des publications Facebook sont également réalisées et une section sur l'écocentre est présente sur le site Internet de la Ville.
	Mettre en place de nouvelles catégories de tri en vue d'une meilleure connaissance, d'une meilleure valorisation et d'un meilleur suivi des différentes matières (traçabilité des matières).	2024-2025	✓			
	Assurer une veille sur les meilleures pratiques des écocentres.	2024-2025				
	Évaluer la possibilité de reconnaître l'écocentre comme centre de tri de CRD.	2024-2025	✓			
	Maintenir l'opération Ramasse ta cour ou l'équivalent et de la collecte mensuelle sur demande des encombrants.	En continu			✓	
	Évaluer l'achat d'un broyeur à bois afin d'assurer une utilisation efficace des résidus de bois par le service des Travaux publics.	2024-2025	✓			

	Rechercher des débouchés pour les résidus de CRD, principalement les résidus de bois.	2024-2025		✓		Un comité dédié au démantèlement des différents bâtiments dans le cadre de la création d'une zone tampon à proximité de la fonderie Horne a été mis en place en 2025 afin d'identifier des débouchés de valorisation pour le bois issu de ce secteur. À cette fin, des rencontres ont été tenues avec divers organismes. Parallèlement, des discussions se poursuivent avec un promoteur privé en vue de la valorisation de ces résidus et du développement éventuel d'un centre de tri des résidus CRD.

MESURE 3.5 Évaluer les options de gestion municipale et les scénarios de traitement des boues de fosses septiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Comme le seul centre de traitement des boues de fosses septiques est celui de la MRC de La Vallée-de-l'Or, la Ville souhaite évaluer la possibilité d'aménager une installation municipale de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales. La Ville envisage également de prendre en charge la gestion de la vidange des fosses septiques.	Évaluer les modes de gestion applicables à la vidange des fosses septiques : prise en charge par la Ville (contrat ou en régie), prise en charge par les citoyens (preuve de vidange exigée).	2024-2025		✓		La Ville a encadré la prise en charge des citoyens par l'adoption d'un règlement exigeant au citoyen de déposer leur preuve de vidange à la Ville (janvier 2025). La prise en charge (contrat ou régie) reste des options à l'étude pour des prochaines phases.
	Élaborer un cadre de gestion des fosses septiques (incluant un plan correcteur) en vue de l'adoption d'une règlementation municipale relative à la vidange des installations septiques et de la mise ne place de actions subséquentes, selon l'option retenue.	2024-2025		✓		Phase 1 complétée (règlement preuve de vidange) + mise à jour des informations pour le citoyen sur le site Internet de la Ville. Phase 2 (contrat ou régie) à l'étude pour 2026.
	Évaluer la possibilité d'aménager une installation municipale de traitement des boues de fosses septiques et boues municipales.	2024-2025	✓			Veille d'opportunité avec le projet du CTRI (Traitement et valorisation des boues de fosses septiques). Pas encore d'analyses de faisabilités établie par la Ville, prévue pour 2025-2026.

	Intégrer une planification de la valorisation des boues au plan de vidange des stations d'épuration de la Ville. Si la valorisation des boues n'est pas possible, évaluer les raisons empêchant leur valorisation.	2024-2025	✓			Veille d'opportunité avec le projet du CTRI (Traitement et valorisation des boues de fosses septiques). Pas encore d'analyses de faisabilités établie par la Ville, prévue pour 2025-2026.

ORIENTATION 4. STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

MESURE 4.1 Caractérisation des matières résiduelles résidentielles et des ICI

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite avoir un portrait plus précis des matières résiduelles générées par les citoyens et les ICI, qui sont présentement envoyées à l'élimination et qui auraient pu être détournées de l'enfouissement. Cette caractérisation permettra d'obtenir des données plus précises, notamment utilisées dans la planification des orientations et des mesures du PGMR, en plus d'orienter les actions de sensibilisation et d'encadrement concernant les matières valorisables.	Élaborer une méthodologie de caractérisation.	2025			✓	Une méthodologie de caractérisation des ordures ménagères provenant du secteur résidentiel et ICI a été élaboré.
	Caractériser les ordures ménagères provenant du secteur résidentiel et ICI.	2025			✓	Une caractérisation des ordures ménagères du secteur résidentiel et ICI a été réalisée au cours de l'été et l'automne.
	Réaliser des inspections de bacs roulants et de conteneurs de déchets, de matières recyclables et de matières organiques par la Patrouille verte de façon à intervenir auprès des citoyens et des ICI pour améliorer la qualité du tri des matières résiduelles.	2026-2030				
	Orienter les interventions de sensibilisation en fonction des observations faites et de la caractérisation des matières.	2026-2030				
	Formuler des recommandations pour la révision des modalités de collecte des déchets et de la tarification.	2026-2030				

MESURE 4.2 Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville envisage donc de maintenir des discussions et d'organiser d'autres ateliers de ce type, afin de stimuler les opportunités de collaboration en vue d'améliorer les services, le tri et la valorisation des matières générées sur son territoire, en plus de dynamiser la mise en œuvre du PGMR.	Organiser et tenir les ateliers de discussions, notamment sur des mesures du PGMR nécessitant la collaboration des acteurs œuvrant ou concernés par la GMR.	2024-2030			✓	Une rencontre a eu lieu à l'été 2024 avec l'ensemble des acteurs en GMR.
	Organiser et tenir des rencontres avec les coordonnateurs en GMR des autres MRC, afin de cibler les opportunités de collaboration et/ou de partage des ressources.	2024-2030			✓	Un groupe Teams a été créé avec les autres coordonnateurs en GMR de l'Abitibi-Témiscamingue.
	Échanger sur les possibilités de projets pilotes à mettre en place avec les entreprises œuvrant ou concernés par la GMR.	2024-2030			✓	Deux rencontres ont eu lieu avec un entrepreneur pour un projet de centre de tri de CRD. Des échanges ont lieu régulièrement avec la Ressourcerie Bernard-Hamel qui est gestionnaire de l'écocentre municipal.
	Rédiger et transmettre un compte-rendu de rencontre.	2024-2030			✓	Des comptes-rendus des rencontres ont été rédigés et transmis à chacune des personnes présentes aux rencontres.
	Faire le suivi des propositions et des opportunités discutées lors des rencontres.	2024-2030	✓			Un suivi a été réalisé en 2025.

MESURE 4.3 Valoriser le compost produit à partir des matières collectées par la collecte des bacs bruns

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite assurer une valorisation du compost obtenu à partir des matières organiques collectées sur son territoire, en retournant celui-ci aux citoyens ou en l'utilisant dans ses aménagements municipaux, afin de tirer les bénéfices de ce produit à valeur ajoutée.	Inclure une clause au contrat de gestion des matières résiduelles prévoyant le retour à la Ville d'une certaine quantité de compost annuellement.	2024-2030			✓	
	Identifier des options applicables pour rendre accessible du compost aux citoyens (en vrac, gratuit ou à prix réduit, lieux, période, etc.).	En continu			✓	Du compost est rendu accessible gratuitement aux citoyens à chaque printemps à l'écocentre.
	Annoncer la distribution de compost.	En continu			✓	Un avis est mis sur le site Internet de la Ville et des publications Facebook sont réalisées.
	Utiliser du compost dans les aménagements paysagers municipaux.	2024-2030	✓			
	Documenter et promouvoir l'utilisation du compost par les équipes de la Ville (avantages, économies, quantités utilisées).	2024-2030	✓			
	Demander une reddition de compte de la part du gestionnaire du site de compostage sur la valorisation du compost restant (non retourné à la Ville).	2024-2030	✓			

MESURE 4.4 Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville entend se conformer aux obligations du Programme afin de recevoir sa subvention.	Maintenir le poste de conseiller au plan de gestion des matières résiduelles ou l'équivalent.	En continu			✓	Le poste a été comblé en juin 2025
	Réaliser une planification annuelle des actions du PGMR à mettre en place.	En continu			✓	
	Ajuster au besoin les mesures ou l'échéancier, en fonction du contexte, de l'avancement des mesures, des opportunités ou des annonces gouvernementales.	En continu			✓	Avec l'entrée en vigueur de la REP collecte sélective, les mesures ont été ajustées en conséquence. Les échéanciers ont été révisés lors de la rédaction du rapport de mise en œuvre, afin de s'assurer qu'ils demeurent réalistes.
	Rédiger un rapport annuel de l'état d'avancement du PGMR.	En continu			✓	Le rapport a été rédigé.
	Présenter le rapport de suivi du PGMR au comité Environnement et aux élus, puis le diffuser sur le site Internet de la Ville.	En continu			✓	Le rapport a été présenté au comité Environnement.
	Transmettre le rapport au MELCCFP à l'intérieur des délais prévus.	En continu			✓	Le rapport de mise en œuvre a été transmis au MELCCFP dans les délais prévus.

MESURE 4.5 Réaliser un bilan de la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite suivre adéquatement les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées sur son territoire année après année. Par la réalisation d'un bilan de la gestion de ses matières résiduelles, la Ville souhaite également informer ses citoyens quant à sa performance en GMR.	Réaliser un bilan de la gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.	2024-2030	✓			Le poste de conseiller au PGMR étant vacant de mai à décembre 2024, aucun bilan de la gestion des matières résiduelles n'a été produit.
	Présenter le bilan de la gestion des matières résiduelles au comité Environnement et aux élus.	2024-2030	✓			
	Diffusion du bilan annuel (site Internet, auprès des partenaires, journaux, etc.).	2024-2030	✓			

ORIENTATION 5. RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

MESURE 5.1 Réviser la tarification relative à la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite réviser sa tarification pour taxer séparément les services de collecte par bacs roulants, le service de collecte mensuelle sur demande des encombrants et l'accès à l'écocentre.	Scinder la taxe GMR par services (déchets, matières recyclables, matières organiques, écocentre, collecte mensuelle sur demande des encombrants), afin de moduler la taxe en fonction des services utilisés par immeuble, par exemple pour qu'un immeuble résidentiel desservi par l'entreprise privée puisse bénéficier de la collecte mensuelle sur demande des encombrants.	2026-2030				
	Moduler la taxe selon les services et les particularités des secteurs.	2026-2030				
	Appliquer une taxe GMR aux baux d'abris sommaires, notamment pour assurer la continuité du service de conteneurs dans certains secteurs durant la saison de la chasse.	2026-2030				
	Implanter une tarification incitative par la modulation des volumes de contenants offerts (contenant de 240 L ou 360 L) (Mesure 5.2).	2026-2030				
	Ajuster la tarification des services aux ICI afin de rendre plus compétitifs le services de récupération (matières recyclables et organiques).	2026-2030				

MESURE 5.2 Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite contraindre davantage les citoyens à utiliser les services de récupération et à limiter les quantités de déchets pouvant être déposés à la collecte. La Ville souhaite également assurer un meilleur suivi de l'application de son règlement, tant pour le nombre de bacs par ménage que pour la conformité de ces contenants.	Réduire le nombre de bacs roulants de déchets pouvant être placés pour la collecte des déchets.	2025	✓			
	Faciliter le contrôle du nombre de bacs roulants collectés par l'entrepreneur de collecte par l'identification des bacs roulants ou des unités à collecter, par exemple par un système de transpondeurs RFID.	2025-2026		✓		Dans le cadre du projet de remplacement des bacs verts non conformes, planifié sur les trois prochaines années, la Ville prévoit, à terme, une réglementation selon laquelle seuls les bacs identifiés avec le logo de la Ville seront vidés par l'entrepreneur.
	Prévoir des clauses au contrat de collecte pour faciliter le contrôle du nombre de bacs roulants à collecter.	2024				
	Réduire la fréquence de collecte des déchets pour les unités bénéficiant de la collecte des matières organiques.	2024			✓	Toutes unités d'occupation desservies par la collecte des matières organiques ont une collecte de déchets aux 4 semaines au lieu d'au 2 semaines.
	Autoriser des bacs roulants de volumes différents (240 L ou 360 L) et moduler le coût de service en fonction du volume (Mesure 5.1) pour inciter les citoyens à réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement.	2025	✓			
	Modifier le règlement No 2019-1062 pour réduire le nombre de bacs roulants permis pour la collecte des déchets, réduire la fréquence applicable pour les déchets.	2025	✓			
	Diffuser les changements en amont de l'entrée en vigueur et informer les citoyens par le biais de la Patrouille verte et de messages diffusés sur différentes plateformes.	2024	✓			

MESURE 5.3 Favoriser la gestion environnementale des résidus de CRD

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville souhaite encourager la gestion environnementale des résidus de CRD lors de travaux, notamment en incitant les entreprises offrant des services en construction, rénovation et démolition à trier davantage les matériaux sur chantier. La Ville souhaite également poursuivre ses efforts de sensibilisation auprès des citoyens.	Mettre en place des incitatifs financiers pour favoriser un meilleur tri des CRD par les entrepreneurs en constructions (par exemple, la location gratuite d'un conteneur supplémentaire pour le tri en chantier, notamment du bois).	2025	✓			En l'absence de débouchés locaux et de centre de tri pour la valorisation des matières, celles-ci doivent être acheminées vers l'enfouissement malgré les efforts de tri, ce qui limite la pertinence et l'efficacité de cette mesure dans le contexte actuel.
	Évaluer les modalités techniques et financières de certifier l'écocentre en tant que centre de tri de CRD.	2027				
	Soutenir le centre de valorisation des CRD (Multitech Environnement) dans une démarche de reconnaissance de centre de tri des CRD par RECYC-QUÉBEC.	2027				
	Faciliter la revente à faible coût des matériaux de construction réutilisables reçus à l'écocentre, par la mise en place d'un espace dédié à recevoir ce type de matières.	2027-2030				
	Transmettre des informations concernant la gestion environnementale des résidus de CRD lors de la remise d'un permis municipal.	2027-2030				